



# CONDITIONS D'INSCRIPTION

# CLUB DE DEVOIRS

1. Un formulaire d'inscription doit être rempli pour chaque participant.
2. Si un participant souffre d'allergies graves, ses parents ou son tuteur légal doivent remplir le Formulaire de demande d'administration de médicaments, remettre un (1) auto-injecteur d'épinéphrine (EpipenMD) et fournir deux (2) photos récentes du participant.
3. Les parents ou le tuteur légal doivent aviser le personnel du programme de tout changement aux renseignements fournis sur le formulaire d'inscription, notamment en ce qui concerne les problèmes médicaux, physiques ou émotifs du participant ou les dispositions relatives à sa garde légale.
4. Les parents ou le tuteur légal doivent aviser le personnel du programme en cas de retard ou d'absence du participant.
5. Les personnes autorisées sur le formulaire d'inscription à venir chercher le participant devront respecter les procédures de départ du programme. Le personnel ne laissera pas un participant partir avec une personne non autorisée au préalable par le parent ou le tuteur légal.
6. Le participant doit arriver et partir aux heures convenues, soit avec l'une des personnes autorisées, soit à pied ou en autobus (s'il en a la permission).
7. Les parents ou le tuteur légal sont responsables du participant avant le début du programme ainsi que dès leur arrivée, lorsqu'ils viennent le chercher à la fin de la journée.
8. Comme le Patro d'Ottawa cherche à offrir un milieu libre de substances allergènes, nous vous demandons de ne pas donner au participant de repas ou de collation contenant des noix, des traces de noix ou des sous-produits de noix.
9. Les participants sont responsables de leurs effets personnels. Le Patro d'Ottawa ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte d'objets appartenant à un participant ou des dommages qui leur sont causés.
10. Il est interdit aux participants d'apporter un appareil ou un jouet électronique, un lecteur de CD ou tout autre objet semblable.
11. Il est strictement interdit aux participants d'apporter de l'équipement électronique permettant de prendre des photographies (y compris les téléphones cellulaires).
12. Les parents ou le tuteur légal acceptent de payer pour tout dommage causé intentionnellement par le participant au matériel des installations et à la propriété d'autrui.
13. Les drogues illicites, l'alcool et les armes sont interdits dans les programmes du Patro d'Ottawa.
14. Les participants doivent respecter la dignité et les droits des autres participants au programme et du personnel. Le Patro d'Ottawa se réserve le droit d'exclure temporairement un participant ou d'annuler immédiatement son inscription s'il manifeste un comportement contraire aux principes adoptés par le Patro d'Ottawa.
15. Un comportement inadéquat ou agressif, ou encore un langage grossier à l'égard d'autres participants ou de membres du personnel, ne seront pas tolérés.
16. Le respect envers la propriété du Patro d'Ottawa et celle d'autrui est de mise.
17. Tous les participants doivent se conformer aux mesures législatives et réglementaires fédérales, provinciales et municipales de même qu'aux politiques, aux procédures et aux règlements du Patro d'Ottawa.

**Le non-respect des conditions d'inscription entraînera l'envoi d'un avertissement écrit.**

**Si les manquements se poursuivent, le Patro d'Ottawa se réserve le droit de retirer immédiatement un participant du programme.**